

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, PARADIS Sébastien, IRIART Hélène

Absents : SOLANILLE Aurélie, GARCIA Patrice, ELICABE Nicolas, IRIART Otxanda,

Secrétaire de séance : IRIART Hélène

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL (Titulaire et suppléants) EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Après avoir désigné Iriart Hélène comme secrétaire, le conseil municipal a pris note de la constitution du bureau composé, en plus du maire, des deux conseillers présents les plus jeunes et des deux conseillers présents les plus âgés : René Inçagaray, Dominique Uthurry, Hélène Iriart et Sébastien Paradis.

Les votes ont donné les résultats suivants

- délégué titulaire : Jean Pierre Iriart (7 voix)
- délégués suppléants : Inçagaray René, Uthurry Dominique et Pribat André (7voix)

Les délégués ont déclaré accepté le mandat.

INDIVISION ETXART

Le Maire fait état de l'avancement de la procédure d'abandon de parcelle visant à acquérir la maison Etxart à Abense afin de la revendre à Mr Arnaud BEHEREGARAY et Mlle Corinne AGUER dans le cadre du dispositif d'accession sociale à la propriété.

Le juge des expropriations a donné raison à notre demande : l'indivision est expropriée au profit de la commune. Cette décision a été notifiée aux indivisaires le 09 mai dernier. Ces derniers ont deux mois pour contester la décision devant la Cour de Cassation. Si tel n'est pas le cas, le 10 juillet, la commune pourra donc officialiser l'acquisition des parcelles concernées.

Le Maire propose au conseil municipal de valider d'ores et déjà la vente des parcelles ainsi acquises à Mr Arnaud BEHEREGARAY et Mlle Corinne AGUER au prix de 14 664€ (estimatif des Domaines) augmentés des frais de notaire. Ceci, bien entendu, dans la mesure où les indivisaires ne se sont pas manifestés avant le 10 juillet.

Accord du Conseil Municipal

DIVERS

- **VOIRIE COMMUNALE**

Le Maire rappelle que selon les nouvelles dispositions d'aides aux communes votées par le Conseil Départemental, l'enveloppe des travaux hors taxe passe de 35 098€ à 20 212€ pour Alos Sibas Abense. Par ailleurs, le pourcentage de la subvention passe de 54.52% à 30%. Celle-ci s'élèvera donc à 6 064€, soit une baisse de 13 000€ par rapport aux années précédentes !

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité de l'enveloppe à la réfection de la route Alos-Ossas (+ secteur pont à Mendioua), à condition que les travaux menés par le SAEP (changement de la conduite d'eau potable) soient terminés avant la mi-octobre. Dans le cas contraire l'enveloppe sera consacrée à d'autres secteurs de voirie à rénover identifiés par la commission travaux.

Accord du Conseil Municipal

- **ACCEPTATION CHEQUE TROP REGLE**

Le conseil municipal accepte le remboursement par chèque de la Société EXPABA (trop payé contrôles extincteurs) pour la somme de 47,28€.

- **FRAIS DEPLACEMENT AGENT RECENSEUR**

Le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2017 concernant la création d'un emploi occasionnel à temps complet d'agent recenseur conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Il fait savoir qu'en complément de cette rémunération peut lui être allouée une indemnité de frais de déplacement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Monsieur André Pribat ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer l'indemnité de frais de déplacement à la somme de 210€.

- **FIXATION TARIFS PARTICULIER UTILISATION DE LA SALLE DES SPORTS.**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été sollicité par plusieurs personnes et association afin de pouvoir utiliser la salle ;

Il propose au conseil municipal de délibérer pour fixer les tarifs :

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de fixer l'indemnité le tarif pour l'utilisation de la salle
à 30€ pour Bertrand D'Hulst : utilisation de la salle l'équivalent d'une $\frac{1}{2}$ journée
à 100€ /an pour l'association Académie Des Arts Martiaux Souletins (ADAMS, basée à Alos) représentée par son secrétaire René Castel pour des cours dispensés le samedi (du mois d'octobre au mois de mai - hors périodes de vacances).